



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 28 avril 2022

Opération Ramadan – Veiller à la qualité, la sécurité des produits importés et à la loyauté de l'information délivrée au consommateur

Les services de l'État poursuivent les actions de contrôle ciblées à l'occasion de ce mois de ramadan 2022, période particulière de la vie des Mahoraises et Mahorais.

Le 14 avril dernier à Kawéni, 4 agents du pôle Concurrence, consommation et répression des fraudes de la DEETS ont procédé au contrôle d'un conteneur transportant des produits alimentaires et cosmétiques en provenance de Madagascar.

Des prélèvements ont été réalisés sur des épices particulièrement surveillées en cette période de Ramadan mais aussi sur de la confiture et du miel, produits alimentaires régulièrement falsifiés (teneurs excessives en sucre). Les échantillons font l'objet d'analyses en laboratoire d'État, afin de s'assurer de la qualité et de la sécurité de ces produits pour le consommateur mahorais.

Le contrôle a également révélé la **présence de produits cosmétiques non conformes à la réglementation : des savons entièrement fabriqués à Madagascar, étiquetés sous la dénomination « senteur de Mayotte » et gravés au dos avec la mention « Mayotte », sans aucune information sur la véritable origine du produit. Il s'agit d'une pratique trompeuse** qui engage la responsabilité de l'importateur, en délivrant une fausse l'indication sur l'origine du produit et induisant le consommateur en erreur.

En l'absence d'évaluation de la sécurité sur ces cosmétiques, il représente un risque pour la sécurité des consommateurs. C'est pourquoi **le lot incriminé, qui comprenait 3200 savons pour un poids total de 360 kg et une valeur d'achat de 2 530 € a été retiré de la circulation.** Des suites répressives seront engagées.

Enfin, **1320 fioles d'huiles essentielles mentionnant des allégations thérapeutiques interdites devront être ré-étiquetées aux frais de l'importateur pour pouvoir être commercialisées.**

Au travers de cette opération, la DEETS poursuit sa mobilisation continue autour de trois grands enjeux :

- la **qualité et la sécurité des produits importés à Mayotte, en lien avec les Douanes et la DAAF ;**
- la **loyauté des pratiques commerciales entre les professionnels et les consommateurs mahorais ;**
- le **développement de filières locales, au travers d'une veille concurrentielle indispensable.**

Les actions de contrôle des services de l'État sont réalisées à tous les stades de la fabrication ou l'importation à la commercialisation. **Les manquements constatés engagent la responsabilité des professionnels : ils doivent se renseigner en amont sur les réglementations applicables à leurs activités.**

Les consommateurs peuvent signaler un problème à une entreprise en toute transparence avec la répression des fraudes sur le site **Signalconso.fr**.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976